

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués,
du samedi 9 novembre 1929, à 8 h., dans la salle
du Conseil communal, à Lugano.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 4 mai 1929, à Sion (Voir « Bulletin technique », 55^e année, p. 178-79 et 190-91).
2. Election de deux membres au Comité central, pour remplacer MM. L. Mathys, architecte et A. Paris, ingénieur, démissionnaires.
3. Election d'un nouveau membre à la Commission de la « Maison bourgeoise », et modification de l'article 2 du règlement de cette Commission.
4. Complément au contrat avec la « Bauzeitung ».
5. Révision des normes de construction (Hochbau). Décision de révision des tarifs d'honoraires (Nos 102 et 103).
6. Respect de l'art. 6, paragraphe 3, des Statuts de la Société.
7. Adhésion de la S. I. A. à la Société auxiliaire de l'Institut pour l'organisation rationnelle créé à l'Ecole polytechnique fédérale.
8. Propositions de la Section vaudoise tendant à l'entrée de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S. V. I. A.) dans la S. I. A.
9. Rapport sur l'activité de la Commission pour la protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte.
10. Assemblée générale de 1930.
11. VI^e concours de la Fondation Geiser.
12. Titre XI du Code fédéral des Obligations (Contrat d'entreprise).
13. Divers.

Sont présents :

les membres du Comité central : MM. P. Vischer, président, A. Walther, L. Mathys, P. Beuttner, M. Brémond, A. Paris, M. Schucan, et le secrétaire P. Soutter,

et 38 délégués de 14 Sections, savoir :

Berne : MM. H. Weiss, R. Eichenberger, W. Hünerwadel, Dr K. Kobelt, E. Meyer, Th. Nager et H. Salchli. — Fribourg : M. L. Hertling. — Genève : MM. J. Pronier, E. Fatio et R. Maillart. — Grisons : MM. H. von Guggelberg et H. Conrad. Neuchâtel : MM. E. Boitel. — Schaffhouse : MM. E. Maier et K. Scherrer. — Soleure : M. W. Luder. — Saint-Gall : MM. J. E. Schenker et J. Tobler. — Tessin : M. L. Rusca. — Valais : M. J. Dubuis. — Vaud : MM. Ed. Savary et G. Epitoux. — Waldstätte : MM. A. Rölli, E. Loos et K. Tschupp. — Winterthur : M. Th. Müller. — Zurich : MM. S. Bertschmann, E. Diserens, F. Fritzsche, A. Gradmann, M. Häfeli, C. Jegher, G. Korrodi, Max Meyer, H. Näf, P. Sturzenegger et H. Weideli.

Présidence : M. P. Vischer, architecte, président central. Procès-verbal : M. P. Soutter, ingénieur, secrétaire.

Le Président salue les délégués venus à Lugano pour resserrer nos liens avec la Section tessinoise.

Il rappelle les faits marquants de l'année. Le décès du Dr G.-L. Naville, ingénieur, nous prive d'un membre honoraire qui a rendu de grands services à notre Société. D'abord membre du Comité central, il a ensuite présidé la S. I. A. durant de longues années. L'assemblée se lève en souvenir du défunt.

M. Zschokke, ingénieur, secrétaire, ayant démissionné, le Comité central a nommé à sa place M. P. Soutter, ingénieur, d'Aigle, membre de la Section de Winterthur, qui est entré en fonctions le 1^{er} juillet 1929.

1. Le Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 4 mai 1929, à Sion, est accepté avec remerciements.

2. Election de deux membres au Comité central, pour remplacer MM. L. Mathys et A. Paris, démissionnaires.

Le Président rappelle la longue collaboration de MM. A. Paris et L. Mathys au sein du Comité central et dans diverses

Commissions, où ces deux membres veulent bien continuer leur activité. M. Vischer les en remercie.

Le Comité central a soumis la question à la conférence des Présidents, le 19 octobre à Lucerne ; cet échange de vues a conduit aux propositions suivantes :

a) Inviter la Section de Berne à présenter un candidat, afin de garder le contact avec les Autorités, dans la ville fédérale.

b) Prier la Section vaudoise de se concerter avec celles de Neuchâtel, Fribourg et Valais, pour présenter un candidat commun.

La Section de Berne a proposé la candidature de M. E. Rybi, architecte.

M. Savary présente, au nom de la Section vaudoise, la candidature de M. le Dr M. Paschoud, ingénieur, recteur de l'Université de Lausanne et conseiller national. Les Sections de Neuchâtel, Fribourg et Valais, consultées, se sont déclarées d'accord.

L'Assemblée décide qu'une première votation fixera si les Sections de Berne et de Vaud ont chacune un candidat à nommer ; on discutera ensuite de la personnalité du candidat.

M. von Guggelberg approuve le Comité central dans le cas particulier, mais cesserait d'être d'accord avec lui si l'on considérait cette décision comme assurant à certaines Sections un droit à une représentation durable au Comité.

L'Assemblée ne faisant ni contre-propositions, ni demande de votation secrète, MM. Paschoud et Rybi sont tacitement élus membres du Comité central.

M. Vischer rappelle que, sur proposition faite par M. von Guggelberg à la dernière conférence des Présidents, le Comité central étudiera l'opportunité d'une augmentation à neuf membres du Comité, afin d'assurer une meilleure représentation des différentes parties du pays.

M. Näf ne pense pas que le Comité central gagne à être agrandi. Cette idée n'est pas sympathique à la Section de Zurich.

3. Commission de la « Maison bourgeoise » : election d'un membre et modification de l'art. 2 du règlement.

Le Président rappelle l'importance de cette Commission qui a beaucoup travaillé et a contribué à la considération dont notre Société jouit en haut lieu. Le Comité central demande qu'on modifie l'art. 2 de son règlement, pour remettre à l'assemblée des délégués le soin d'en nommer le président aussi bien que les membres eux-mêmes.

M. Vischer lit la lettre de démission de M. Ulrich, président depuis 1905 ; il remercie notre collègue des excellents services rendus pendant tant d'années, et rappelle que vingt et un volumes de la Maison bourgeoise ont paru sous sa direction.

La modification de l'art. 2, au sens de la nomination du président par l'assemblée des délégués, est adoptée.

Sur proposition du Comité central, M. Schucan, architecte, est chargé de la présidence de la Commission de la Maison bourgeoise, et M. le colonel Ulrich en est nommé Président d'honneur, en reconnaissance des services rendus.

4. Articles additionnels à la convention avec la « Bauzeitung ».

M. Vischer expose l'état des tractations, qui ont eu lieu entre M. Jegher, propriétaire de la « Bauzeitung » et une commission composée de MM. Dubs, H. Demierre, H. von Guggelberg et P. Vischer.

Le Comité central s'est rallié aux propositions suivantes :

a) Responsabilité de la S. I. A. On en limitera strictement l'étendue.

b) Prix de l'abonnement. Il faut le réduire en faveur des jeunes membres pour encourager la diffusion du journal.

c) Droit de priorité d'achat. M. Jegher a promis d'informer à temps le Comité central de projets éventuels de vente de la « Bauzeitung ».

d) Droit de publication de la S. I. A. Le Comité central pourra, sous sa propre responsabilité, requérir la publication d'articles refusés par la Rédaction du journal.

e) Bulletin officiel S. I. A. Les nouvelles de la Société paraîtront dans un bulletin tiré à part. L'édition française en sera confiée au « Bulletin technique ». Notre organe centralisé publiera en outre diverses communications, telles que nouvelles normes, etc.

M. Naef appuie, au nom de la Section zuricoise, les propositions du Comité central; à son avis, le Bulletin permettra, entre autres, de bien préparer les assemblées de la S. I. A.

5. *Révision des normes de construction (Hochbau), et des tarifs d'honoraires* (Nos 102 et 103).

Le Secrétaire renseigne sur la révision projetée. Il faut mettre nos normes au niveau des conditions actuelles; on s'entendra dans ce but avec le groupement de la construction, dans l'Union suisse des Métiers, et avec la Société suisse des Entrepreneurs.

Nous disposons déjà d'études préliminaires pour cette révision, à laquelle nous devons vouer toute notre attention; question de prestige d'abord, mais aussi de budget puisque la vente des normes est de beaucoup la meilleure source de nos revenus. Nos normes doivent, sans conteste, répondre à toutes les exigences, pour éviter que des membres isolés en établissent de leur côté, nuisant ainsi gravement à notre écoulement. Il faut en même temps revoir les normes d'honoraires, pour les mettre au niveau des nouvelles méthodes de la construction.

Le Comité central pense compléter la Commission des normes par l'appel de deux membres nouveaux, si possible des ingénieurs du béton armé. Elle la chargera alors de la révision des normes de la construction (Hochbau).

On a rassemblé, en vue de la refonte des normes d'honoraires, des tarifs étrangers pour compléter notre matériel de discussion.

M. E. Maier est heureux de cette révision, car les rapports établis entre ingénieur et architecte ne répondent pas à l'équité. Les nouvelles méthodes de construction chargent l'ingénieur des plus grandes responsabilités, sans que ses honoraires soient établis en conséquence.

Le Président ajoute que la question du travail gratuit doit se discuter parallèlement à la révision des normes.

Il annonce que M. Widmer, architecte, président de la Commission des normes (Hochbau), a démissionné et le remercie de l'œuvre accomplie.

L'Assemblée approuve tacitement les propositions de révision.

6. *Respect de l'art. 6, paragraphe 3, des Statuts centraux.*

M. Vischer constate, à regret, qu'il faut agir pour sauvegarder l'honneur de nos professions; si nous voulons être conséquents, nous devons ou respecter nos statuts ou en rayer les dispositions non observées. Mais notre volonté de mettre un terme à la pratique déshonorante des commissions reçues de fournisseurs nous trouve en plein accord avec la Société suisse des entrepreneurs. Il serait donc peut-être opportun de faire à ce propos un communiqué à la presse.

M. von Guggelberg appuie cette proposition; une explication publique doit faire la lumière sur nos intentions; le propriétaire, qui construit, doit connaître nos principes pour savoir comment placer sa confiance. Nous devons, de notre côté, rester conséquents et, le cas échéant, savoir exclure les membres indignes. Le Comité central a besoin, pour traiter cette affaire épineuse, de l'aide sans réserve des Sections.

M. Naef, au nom de la Section de Zurich, appuie le Comité central et l'engage à lutter énergiquement malgré les désagréments de la tâche. Il faudra toutefois agir avec discernement et tenir compte de la position de certains ingénieurs et architectes, que leur activité d'acquisiteurs fait dépendre partiellement d'un système défendable de provisions.

M. Weiss estime aussi, avec la Section de Berne, qu'il faut orienter l'opinion publique. Peut-être pourrait-on aussi intervenir auprès des autorités et des grandes entreprises.

M. Meyer (Berne) craindrait qu'une publicité n'accentuât la méfiance de certains milieux. Il serait peut-être préférable de poursuivre en silence, mais sans ménagements, les cas isolés.

MM. Rölli, Schenker, Luder, Scherrer et Nager appuient les vues du président.

M. Maillart propose que l'infraction à l'art. 6, alinéa 3, comporte l'exclusion sans conditions de la Société.

M. Jegher rappelle que les statuts le prévoient déjà, mais la difficulté est de faire la lumière sur les manquements et leurs origines. Ceci fait, il faut les combattre énergiquement. L'in-

suffisance des honoraires de l'ingénieur le pousse malheureusement à chercher une compensation dans les fournitures; c'est le commencement d'un dangereux engrenage.

M. Fritzsche propose de soumettre à l'Assemblée générale une résolution fixant que tout manquement à l'art. 6, alinéa 3, de nos statuts provoque automatiquement l'exclusion de la Société.

M. Boitel voudrait voir la S. I. A. éditer des formules de devis portant une remarque dans le sens de l'article 6.

L'Assemblée accepte la proposition Fritzsche. On discutera encore avec la Société suisse des entrepreneurs pour savoir quelle forme donner à la publicité dans cette affaire.

7. *Adhésion de la S. I. A. à la Société auxiliaire de l'Institut pour l'organisation rationnelle et exploitation industrielle, créé à l'Ecole polytechnique fédérale.*

M. Walther renseigne sur le but de l'Institut. Celui-ci rassemble les publications ayant trait à l'organisation industrielle et à la science économique, pour encourager l'échange des expériences; il accomplit aussi certains travaux de recherche en matière d'exploitation. La S. I. A. devrait soutenir l'Institut pour l'aider à remplir son but et l'élargir.

M. Beutner nous a représentés lors de la fondation de cet Institut. Il rapporte que 61 maisons et 38 personnes privées sont déjà membres de l'association. La S. I. A. subventionne momentanément par 200 francs la Société de patronage, mais pense augmenter ce subside en réduisant d'autant celui qu'elle donne à l'Association de normalisation. La question est encore d'orientation générale, mais nous avons pensé utile d'en informer l'assemblée des délégués.

L'Assemblée approuve l'attitude du Comité central.

8. *Propositions de la Section vaudoise en vue de l'entrée de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S. V. I. A.) dans la S. I. A.*

M. Paris, s'appuyant sur un communiqué de la Section vaudoise, précise les bases sur lesquelles la Section vaudoise serait prête à intervenir auprès de la S. V. I. A. en vue de réaliser la fusion désirée. Les voici:

a) La S. V. I. A. actuelle sera admise en bloc, sans candidature séparée de ses membres.

b) La S. V. I. A. reste libre de disposer de sa fortune au moment de la fusion.

c) Les membres de la S. V. I. A. continueront à payer une cotisation totale de 14 fr. par an, dont 7 fr. pour l'abonnement obligatoire au « Bulletin technique », et 7 fr. à répartir entre la caisse centrale et celle de la Section. M. Paris rappelle les négociations entreprises autrefois par MM. le Dr A. Rohn et C. Andrae, professeurs, pour mettre sur pied une fusion; il conseille d'accepter les propositions sus-dites sans modifications, par égard à l'esprit fortement fédéraliste des Vaudois.

M. Savary dit que 90 % des membres de la S. V. I. A. reconnaissent la nécessité d'une fusion, car l'éparpillement des forces nuit à la prospérité de l'une et de l'autre organisation. Il ne s'agit maintenant que d'une base de discussion, que nous prions l'Assemblée des délégués de sanctionner.

M. Vischer remarque que c'est bien cette base de discussion qui manquait jusqu'ici pour réaliser la fusion désirée. L'art. 13 des Statuts autorise la solution proposée; la S. I. A. se doit de faire le geste nécessaire. Nous le pouvons, persuadés que nous sommes d'agir pour le bien professionnel de nos collègues de la Suisse romande. Il s'agit du reste d'un état transitoire, car les nouveaux candidats auront désormais à remplir les conditions normales.

MM. Luder et Naef appuient, au nom des Sections de Soleure et de Zurich, les propositions de la Section vaudoise; l'assemblée donne alors pleins-pouvoirs au Comité central pour mener à bonne fin, et de la manière indiquée, les tractations entreprises.

9. *Rapport sur l'activité de la Commission pour la protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte.*

M. Beutner renseigne sur les travaux en cours. On rassemble actuellement du matériel d'information, tant national qu'étranger. La Société suisse des entrepreneurs et d'autres associations se rendent aussi compte de la nécessité d'une réglementation en cette matière. La conférence des Présidents a

décidé que la Commission enverrait aux Sections un exposé des études préliminaires, complété par un questionnaire. Les Sections pourront ainsi étudier, cet hiver déjà, l'ensemble du problème.

10. Assemblée générale de 1930.

Le Président annonce l'intention du Comité central de modifier un peu l'organisation de la prochaine Assemblée générale. Les questions professionnelles devront passer avant la partie récréative, et des conférences suivies de discussions traiteront de sujets actuels.

M. von Guggelberg appuie cette conception ; il désirerait voir accorder plus d'importance à l'Assemblée générale, qui devrait offrir aux membres l'occasion d'échanger leurs opinions sur les questions techniques exposées.

MM. Weiss et Fritzsche appuient la proposition.

M. Schenker signale que, à part les beautés naturelles, il y a actuellement peu à voir dans le canton de Saint-Gall. La Section accueillerait donc avec joie quelques conférences spéciales lors de l'Assemblée générale de septembre 1930.

11. Concours de la Fondation Geiser.

Le Président rappelle que, depuis le concours pour le pont d'Eglisau, la Fondation a permis des relevés pour la Maison bourgeoise ; mais l'année prochaine le programme reviendra aux travaux d'ingénieurs.

Les organes de la Société publieront les conditions du concours, et les Sections voudront bien faire à temps des propositions au Comité central.

12. Titre XI du Code fédéral des Obligations (contrat d'entreprise).

M. Brémont rappelle le vœu émis depuis longtemps, dans les cercles professionnels, de définir la question de responsabilité des ingénieurs et des architectes. Le Code des obligations signale cette responsabilité par son seul article 372, qui ne traite du reste que la question des délais. Nous avons consulté M. le prof. Leemann, de l'Ecole polytechnique fédérale ; nous avons appris que, pour le moment, il n'y a aucun espoir de voir compléter le code à cet égard, parce que seul le titre XXIII sera revu. Nous sommes donc réduits, pour l'instant, à limiter nettement nos prestations par le texte de nos normes d'honoraires et des contrats-types.

13. Divers.

a) M. Naef donne connaissance de vœux de la Section de Zurich.

La Caisse de retraite du personnel du secrétariat devrait pouvoir se joindre à celle de la Société des électriciens.

On verrait avec plaisir la S. I. A. acheter une part de la Corporation du *Home des étudiants* de l'Ecole polytechnique, à Zurich ; notre Société deviendrait ainsi membre de cette corporation.

Il faudrait préparer les *Assemblées de délégués* en remettant à temps aux délégués des Sections un exposé détaillé des diverses questions à débattre. L'examen préliminaire permettrait l'expression écrite de vœux éventuels, et leur remise à temps au Comité central.

M. Vischer accepte la proposition concernant le Foyer des étudiants.

Le fonds de retraite a été établi après que diverses offres de sociétés d'assurance eurent montré que la solution la plus avantageuse pour nous restait celle d'une caisse privée. Le statut de cette caisse a été établi en conséquence. On étudiera néanmoins la proposition faite.

La conférence des Présidents, du 19 octobre, a été convoquée précisément pour orienter les présidents sur les sujets à traiter à l'assemblée des délégués ; une information complémentaire eût été superflue.

b) M. Hertling communique une question de la Section de Fribourg demandant que nos normes précisent strictement les conditions du *mélange des bétons*. M. Paris répond à l'interpellant, puis le rapport est déposé au secrétariat pour étude approfondie.

c) M. E. Maier (Schaffhouse) signale les conditions inacceptables que font certains bureaux d'ingénieurs, en travaillant fort en dessous du tarif normal. Si la concurrence en question n'est pas déloyale, c'est que nos tarifs sont exagérés. Une révision s'impose dès lors de façon urgente.

M. Walther répond que la « Commission pour le travail gratuit des ingénieurs » s'est déjà occupée de cette question. Les nouvelles méthodes de construction conduisent dans bien des cas à mettre l'ingénieur sur pied d'égalité avec l'architecte ; la nécessité d'une révision du tarif d'ingénieur en découle naturellement. Il y a lieu d'espérer dans l'avenir plus de compréhension de la part des architectes.

M. Schenker voit la racine du mal dans le fait que l'ingénieur n'est pas rétribué directement par le propriétaire.

Les nouvelles méthodes de construction demandent une délimitation nette des attributions de l'architecte et de l'ingénieur. Dans la plupart des cas, l'ingénieur n'a pas les mêmes droits que l'architecte, et cela devrait changer.

Séance levée à 12 h. 40.

Les délégués visitent ensuite, sous la direction de M. Propper, architecte, une exposition des documents et relevés rassemblés en vue de la publication de la « Maison bourgeoise » dans le canton du Tessin.

Société suisse des ingénieurs et des architectes. Section genevoise.

Rapport du Président sur l'année 1929,
présenté à l'assemblée générale du 17 janvier 1930

L'exercice qui vient de se terminer a apporté un léger changement dans notre effectif : sur 120 membres inscrits dans la Section genevoise au 31 décembre 1928, nous avons pu ajouter, au cours de l'année, cinq noms nouveaux soit ceux d'un architecte et de quatre ingénieurs. Deux décès font malheureusement contre-partie à cette augmentation, ceux de nos collègues, M. Eugène Arthur, architecte, qui nous a quittés au mois d'août, et de M. Gustave Naville, l'ingénieur connu dont la presse relatait la mort en novembre dernier.

Notre estimé collègue M. Arthur fut actif dans la Section tant que sa santé lui permit de suivre nos travaux et nous regrettons tous cet excellent collègue qui laisse d'unanimes regrets.

Votre Président n'a pas la prétention de retracer ici la belle carrière de M. le Dr Gustave Naville, ancien Président central et membre honoraire de notre Société, ni de rappeler la reconnaissance que doivent à cet éminent industriel la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'Industrie suisse et l'Ecole polytechnique fédérale. M. Naville est toujours resté inscrit à notre Section, qu'il a grandement honorée, et nous lui garderons un souvenir respectueux.

L'état numérique de notre liste de membres s'élève, au 31 décembre 1929, au total de 123, total auquel il faut ajouter deux membres cantonaux. De ces 125 sociétaires 42 sont architectes et 83 sont ingénieurs. Une fois de plus, votre Comité souhaite voir arriver de plus nombreux architectes dans notre milieu et se permet d'adresser à ses collègues d'instantes recommandations dans ce sens.

Comme l'année précédente, votre Président a cherché à donner de la variété à l'activité de la Section et à faire connaître aux membres les nouveautés techniques de caractère local ou général qui peuvent leur être utiles ou les intéresser.

En janvier, M. l'ingénieur Pesson nous fit bénéficier de la présence à Genève de quelques films, remarquablement bien tournés par la Société Michelin, sur l'« Usure comparative des routes par les bandages pleins et les pneumatiques ». Une causerie sur les routes en béton avait précédé la partie cinématographique de la séance. M. F. Aubert, inspecteur forestier à Rolle, nous a parlé, dans la séance de février, de « La carburation par le bois ». Comme spécialiste de cette question, M. Aubert a montré l'intérêt évident qu'aurait la Suisse à s'occuper activement d'utiliser les grandes quantités de déchets de bois dont elle dispose pour propager dans l'intérêt national la carburation par le bois. En février aussi, notre Section a organisé une séance spéciale, en commun avec le groupe genevois des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique, au cours de laquelle M. Adolphe Hug, ingénieur-conseil, parla d'« Electrifications de chemins de fer en Europe et outremer ». Au mois de mars la séance fut agrémentée d'une causerie de M. Laverrière, architecte à Lausanne, intitulée « Entretien

sur l'enseignement de l'architecture ». Notre conférencier sut étendre ce sujet au delà des limites strictes de son titre et sa riche expérience donna à son exposé un intérêt dépassant celui d'un simple entretien. Avril ramenant les beaux jours et la navigation sur le lac, il n'était que juste que notre collègue M. Ed. Meystre, Directeur de la Compagnie générale de navigation, nous présentât à ce moment « Les dernières unités de la C. G. N. ». Les explications claires et les projections étaient bien faites pour nous initier aux caractéristiques du bateau « Le Rhône » et de ses machines d'un type très nouveau. Notre conférencier d'octobre, M. Dovat parlant de la « Construction et de l'exploitation de la Gare frigorifique de Genève », étonna nombre de membres par sa communication très intéressante sur la possibilité de conserver des aliments facilement périssables pendant des mois en parfait état de fraîcheur. Votre Comité n'a pas redouté de rompre en novembre la tradition des conférences techniques. C'est un épisode de l'histoire de Genève que M. Henri Naef, Directeur du Musée Gruyérien a bien voulu nous exposer. « L'Alchimiste du Comte de Gruyères » retint l'attention des assistants non seulement par le caractère anecdotique de cet épisode, mais par le talent de conteur du conférencier. La dernière séance de l'année a été consacrée à une question nouvelle pour la Suisse « Le chauffage urbain ». M. Brot, Directeur de la Compagnie française de chauffage urbain, nous a dit les expériences faites en Allemagne et en Amérique, au point de vue distribution de chaleur par une centrale de chauffage et un réseau de canalisations, et les avantages qui en résultent, et parlé du projet à l'étude pour Genève.

La participation aux séances a été bonne mais nous aurions aimé la voir encore meilleure. Nous savons que de nombreuses raisons justifient l'absence de beaucoup de collègues, mais n'y a-t-il pas aussi un peu d'indifférence vis-à-vis des conférenciers qui veulent bien se déranger pour nous, et des organisateurs de séances qui ne disposent pas de gros moyens financiers pour appeler des hommes illustres et aptes à attirer la foule? Si la salle n'était pas toujours comble, par contre les discussions des sujets traités par nos conférenciers ont été toujours nourries et empreintes d'une parfaite cordialité.

L'activité de la Section a comporté, outre les séances et les nombreuses discussions et décisions sur des questions professionnelles, quelques courses d'études. Une visite des plans des voies d'accès à l'Ariana, a été faite, en mars, sous la conduite de M. Jean Boissonnas, Président du Département des travaux publics. En juin, le groupe genevois des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique fédérale organisa en commun avec nous, et comme suite à la conférence de M. Meystre, une promenade à Morges sur le bateau « Le Rhône » avec retour par le bateau « Le Simplon » dont la cuisine fixa l'attention des participants. La visite de la Gare frigorifique et du chantier de la gare de Cornavin faite en novembre a réuni une vingtaine de membres qui ne redoutèrent pas le froid.

Les questions locales d'architecture dont nous rappelons ci-dessous les plus importantes ont occupé la Section à maintes reprises. Celle de l'aménagement de la Vieille Ville a été examinée par une Commission nommée par la section qui a déposé un rapport fort bien rédigé par notre collègue, M. Fulpius, architecte, adopté par celle-ci et adressé au Conseil administratif de la Ville, rapport publié dans la suite par nos journaux locaux.

Nous sommes intervenus auprès de l'Etat et de la Ville pour soutenir une amélioration proposée pour l'aménagement futur de la Place de Cornavin, et avons été consultés par nos Autorités dans plusieurs questions de concours d'architecture et avons pu constater que nos suggestions étaient suivies. Disons encore que nos efforts pour l'ouverture d'un concours pour l'aménagement de la R^{ve} droite dont nous parlions dans notre rapport de l'année dernière ont abouti à un résultat positif.

Les relations avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes et avec les autres Sections ont été maintenues dans deux assemblées de délégués et une conférence des Présidents de Sections. A l'assemblée des délégués du 4 mai, à Sion, fort bien organisée par la jeune Section valaisanne, notre groupe genevois était représenté par sa délégation au complet, soit par quatre membres. Votre Président a participé à la confé-

rence des Présidents à Lucerne, le 19 octobre et enfin une délégation de trois sociétaires s'est rendue à Lugano pour l'assemblée des délégués du 9 novembre. Le compte rendu de ces réunions ayant paru dans nos organes nous nous dispensons de reprendre ici les décisions intervenues.

L'an dernier j'ai cité dans mon rapport l'appui dévoué que j'ai trouvé auprès de mes collègues du Comité. Je me fais un plaisir cette année de renouveler ma déclaration et de remercier mes collègues très sincèrement d'avoir allégé la tâche du Président par l'excellent esprit qui a constamment animé nos réunions. Arrivé à la fin de mon mandat je puis vous assurer, Messieurs et chers collègues, avoir fait mon possible pour que notre groupement remplisse le rôle qui lui revient dans la vie de notre cité. Je suis cependant persuadé qu'un successeur plus expert le fera prospérer beaucoup mieux.

Le président de la Section genevoise :
JEAN PRONIER.

Le nouveau Comité de la Section genevoise de la S. I. A. est composé comme suit :

MM. Maurice TURRETTINI, architecte, *président* ; Eric CHOISY, ingénieur, *vice-président* ; Ernest ODIER, architecte, *secrétaire* ; Emile HORNUNG, architecte, *vice-secrétaire* ; Elie LECOULTRE, ingénieur, *caissier* ; Jean PRONIER, ingénieur ; Jules CALAME, ingénieur.

Section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes

Assemblée générale annuelle, samedi 22 février, à 15 heures, dans l'auditoire XV du Palais de Rumine, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Communication du Président sur l'acceptation par la S. V. I. A. de la fusion S. V. I. A.-S. I. A. — 2. Modifications des statuts : changement du nom de notre section vaudoise. — 3. Rapport sur l'exercice écoulé ; approbation des comptes. — 4. Fixation de la cotisation pour 1930. — 5. Election du nouveau comité, des délégués et des vérificateurs des comptes. — 6. Propositions individuelles.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'étude et la construction d'une Infirmerie, à Aigle

ouvert entre les architectes vaudois ou de nationalité suisse, régulièrement établis dans le canton de Vaud depuis cinq ans au moins.

Jury : MM. E. Bron, architecte de l'Etat, à Lausanne ; Brugger, architecte à Lausanne ; Epitoux, architecte, à Lausanne ; Th. Rau et A. Kernén, membres du Comité de l'Infirmerie, avec comme suppléants MM. Trivelli, architecte, à Lausanne et Joly, médecin, à Aigle.

Les membres du jury ont accepté le mandat, discuté et approuvé le programme, désigné comme président M. Th. Rau, et comme rapporteur M. Brugger.

Terme : 1^{er} mai 1930.

Récompenses : Une somme de 5000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les trois meilleurs projets. Chaque concurrent ne pourra obtenir qu'un seul prix.

Pendant un mois à partir du 1^{er} février courant, les concurrents auront la faculté d'adresser au président du jury, M. Th. Rau, toutes demandes de renseignements complémentaires. Il ne leur sera pas répondu personnellement, mais par une circulaire envoyée à tous les concurrents à l'adresse qu'ils auront donnée dans ce but.

Voir page 4 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.